

20180329 Conseil de l'ED - ISA 17h30

Présents : Nadine Loudig, Chami Kim, Vivien Weber, Béatrice Bailly-Maître, Alexandre Boscari, Emmanuel Deval, Cristine Alves da Costa, Christine Coustau, Marylène Poirié, Véronique Van De Bor, Jean-François Peyron, Abdel Wakkach, Didier Mari (remplace HSA), Philippe Rostagno, Thomas Lamonerie.

Excusés : Heidy Schmid-Antomarchi, Baptiste Ropert, Jean-Marie Botto, Olivier Blanck,

1. Auditions de mi-parcours

Pas de situation nécessitant la mise en place d'action spécifique. Quelques informations à échanger via un contact téléphonique avec les encadrants par des membres désignés du Conseil.

L'occasion est saisie pour rappeler à chaque doctorant son devoir de constituer un portfolio. Un document explicatif avec référentiel de compétences du docteur est remis à chacun.

2. Contrats doctoraux FRM

17 candidatures ont été reçues pour un maximum de deux dossiers à proposer. Les critères retenus ont été : qualité du candidat, qualité du projet, adéquation aux objectifs de la FRM.

Chacun a donné un classement argumenté et le Conseil a dégagé un consensus pour proposer les candidatures de :

Alissa Majoor

Ligia Ramos dos Santos

3. Information sur les JEDN 2018

Chami Kim rappelle le changement de date : au lieu d'avoir lieu fin août – début septembre, les JEDN 2018 se tiendront les 24-25 mai. A ce jour, seulement 20% d'inscrits. Deadline 15 avril. Il est prévu 56 présentations orales sur 2 jours et 3 conférenciers invités.

L'ED va envoyer un mail officiel de rappel pour les inscriptions

Aide demandée à l'ED de 4000 euros, approuvée par le Conseil.

4. Information sur les chantiers en cours et futurs de l'ED,

- Mise en conformité avec l'arrêté du 25/05/2016.

Convention doctorale. Document commun en cours d'élaboration par le Collège des Etudes Doctorales (CED), aussi simple que possible, tout en restant au format légal. (NB : la charte anti-plagiat n'a plus à être signée, car le contenu est inclus dans la charte du doctorat, et une formation à l'éthique et l'intégrité scientifique est proposée)

Règlement intérieur (fonctionnement, affiliation, etc.) : à mettre en place à partir du RI des ED UCA. Minimum de financement : précédemment fixé à 1000 €. Le conseil vote pour l'alignement sur le montant du contrat doctoral ministériel (1462.75€ net/mois). 1 abstention.

Politique de l'ED sur l'année de césure : La demande du doctorant doit être dûment motivée, pour une activité autre que celle de la thèse, et recevoir l'avis favorable du directeur de thèse et du directeur de l'ED.

Suivi des doctorants – insertion professionnelle. Les enquêtes ministérielles demandent un suivi à 5 ans. Pour limiter la charge des gestionnaires d'ED, proposition d'un engagement des directeurs de thèse pour le suivi à 5 ans à la signature du contrat (le doctorant a la même obligation). But : exploiter les données d'insertion pour orienter le pilotage de l'ED, non pas en fléchant des contrats vers les sujets « porteurs » mais en développant et en orientant la formation des doctorants pour maximiser leurs atouts d'insertion professionnelle.

Mise en conformité du CST = CSI (comité de suivi individuel). Le directeur de thèse n'en fait plus partie, la composition est établie en concertation avec le doctorant.

Une plateforme commune aux ED UCA est en cours d'élaboration sur les critères minimaux.

- Qualités minimales demandées par l'ED SVS : HDR non exigée, doctorat exigé ou exceptionnellement non docteur si expertise particulière.
- Participation au jury de soutenance : les membres du CSI peuvent être examinateurs, pas rapporteurs.
- Fréquence des réunions : pour l'ED SVS, les réunions ont lieu avant la fin de la 1^{ère} année, de la 2^{ème} année et pour toutes les réinscriptions suivantes avant la date limite de réinscription.
- Composition : 1 membre extérieur à l'équipe de recherche, 1 membre extérieur à UCA
- Visioconférence : oui
- Déroulé en 4 phases :

1 Présentation de l'avancement du travail de thèse par le doctorant, en présence du CSI et du directeur de thèse (non publique)

2 Discussion du CSI seul avec le doctorant

3 Discussion du CSI seul avec le directeur de thèse

4 Discussion de tous, rédaction du rapport et signature de tous

5. Informations - formations

Formation à l'éthique et l'intégrité scientifique. Michel Rainelli pilote la mise en place d'une formation commune aux ED qui aura lieu sur 3 sites (Sophia, Trotabas, Valrose), pour les doctorants de plusieurs ED.

1^{ère} année : une conférence sur les principes de l'éthique et de l'intégrité scientifique + 1 formation en ligne à valider au cours de l'année.

2^{ème} et 3^{ème} années : à la charge des ED. Nicolas Glaichenhaus serait motivé pour une formation à propos de la publication scientifique.

Sachant que cette formation entre dans les 90h demandées, il est souhaitable qu'elle ne dépasse pas 10% du total.

Projet mentorat. Véronique Van de Bor présente un projet qu'elle porte et qui est approuvé par UCA. Une explication détaillée du système, destiné à parrainer des étudiants afin de les aider dans leur insertion professionnelle, sera donnée prochainement.

Formation gestion du Stress : Marylène Poirié relaie une proposition d'Angélique Derambure, (Docteur en Arts Vivants - Théâtre, Enseignante en Gestion du Stress à l'Oral, Service de Santé Universitaire, Consultante en prise de parole et maîtrise de soi) pour un atelier pouvant intéresser les doctorants et reconnu comme formation transversale par l'ED.

6. Nouveaux membres externes, représentants des disciplines, pour le jury du concours de contrats MESR 2018.

Entre 1 et 3 personnes par discipline se sont proposées. Le tirage au sort a désigné

- Génétique et développement : George CARLE
- Recherche clinique et thérapeutique : Laurence BIANCHINI
- Immunologie et Microbiologie : Carmelo LUCI
- Physiologie animale et Pharmacologie : Franck BORGESSE
- Signalisation moléculaire et Endocrinologie : Frédéric LUCIANO
- Neurobiologie et neurosciences cognitives : Agnès PETIT-PAITEL
- Physiologie végétale et Agronomie : Gaëlle LE GOFF
- Ecologie Evolution Biologie Populations : Elodie VERCKEN

Fin du Conseil : 19h45